



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dominique PIERREL
Martine SIMON
Véronique ZAERCHER-KECK
Augustin GUILLOT
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs de Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Nancy, le 29 août 2011

Dossier suivi par

Dominique PIERREL
Téléphone
03 83 86 25 44

Martine SIMON
Téléphone
03 83 86 27 02

Véronique ZAERCHER-KECK
Téléphone
03 83 86 25 51

Augustin GUILLOT
Téléphone
03 83 86 27 03

Fax
03 83 86 25 66

Mél.
ce.ipr
@ac-nancy-metz.fr

6 bis rue du Manège
CO 13
54035 NANCY
Cedex

Objet : Lettre de rentrée 2011-2012
Référence IA-IPR/VZK/FD/Lettre de rentrée 2011-2012

Chers collègues,

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous et la bienvenue aux collègues qui rejoignent l'Académie.

En ce début d'année, nous voudrions vous apporter quelques informations concernant nos disciplines : français, littérature et langues anciennes.

Au collège, le nouveau programme de français a pris effet à partir de septembre 2009 pour la classe de sixième. Il est mis en application à compter de cette rentrée en classe de quatrième et, de la rentrée de l'année 2012-2013, en classe de troisième.

Le programme de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien) paru au BO (n°31 du 27 août 2009) entre en application en classe de quatrième pour le latin à cette rentrée.

En 2011, un nouveau diplôme national du brevet (D.N.B.) a été mis en place. L'épreuve d'histoire des arts (coefficient 2) est obligatoire pour tous les élèves. Elle porte sur l'enseignement reçu en classe de troisième (essentiellement les arts du XXe et du XXIe siècle). Pour les candidats scolarisés, il s'agit d'un oral passé au sein de leur établissement. Pour l'enseignement de l'histoire des arts, vous trouverez des suggestions dans les nouveaux programmes de français (BO spécial n°6 du 28 août 2008), dans le BO n°32 du 28 août 2008 dans la partie consacrée à l'enseignement de l'histoire des arts, ainsi que sur le site Eduscol. La maîtrise des sept compétences du socle commun est désormais obligatoire, et sa validation s'effectue dans l'établissement (BO n°31 du 27 août 2009). L'Inspection pédagogique régionale organise des actions de formation sur la place et le rôle de notre discipline dans le S3C. Ces formations concerneront deux professeurs par collège et vous serez informés des dates et des lieux à partir de la rentrée.

Des groupes de travail – lecture d'œuvres au collège et lecture d'œuvres au lycée – donneront lieu à un appel à candidature dans les établissements via le PIAL.

S'agissant du dispositif d'éducation à l'image « collège au cinéma », la programmation est académique, tout en restant spécifique pour les élèves de 6^e-5^e d'une part (*Sacré Graal* de Terry Jones et Terry Gilliam, *Le Cameraman* de Buster Keaton, *Rumba* de Dominique Abel et Fiona Gordon) et pour ceux de 4^e-3^e d'autre part (*Les raisins de la colère* de John Ford, *Les citronniers* d'Eran Riklis, *Ridicule* de Patrice Leconte). Une journée de formation sera organisée en vue d'aborder les aspects essentiels des trois œuvres prévues respectivement dans chaque programmation.

Au lycée, de nouveaux programmes de français en classes de seconde et de première entrent en application de façon conjointe. Vous trouverez ces programmes dans les BO n°9 du 30 septembre 2010 et n°3 du 17 mars 2011, ainsi que sur le site de l'académie de Nancy-Metz. Des journées de formation seront organisées dans l'académie au cours du premier trimestre et concerneront tous les professeurs de lycée. Vous trouverez progressivement sur notre site des documents pédagogiques. Il est prévu également que soient mises en ligne des ressources sur Eduscol. En juillet, tous les lycées ont été destinataires d'une « lettre sur la mise en œuvre des nouveaux programmes de français au lycée » rédigée par les IA-IPR de Lettres. Cette lettre peut être consultée sur notre site. Elle indique les objets d'étude prévus et les spécificités de leur traitement pour chaque niveau d'enseignement et selon les séries en première, la place à donner à la lecture analytique et à la lecture cursive, les attentes liées à la pratique de l'écriture et à l'évaluation. Vous trouverez également sur notre site des consignes précises sur la préparation et la rédaction du descriptif pour l'épreuve orale de l'EAF.

Le programme de littérature de la classe de terminale littéraire est renouvelé pour moitié : demeurent *Tous les matins du monde*, l'œuvre de Pascal Quignard et le film d'Alain Corneau, et *Mémoires de guerre* de Charles de Gaulle, tome III, « Le Salut, 1944-1946 » ; entrent *Gargantua* de Rabelais et *À la lumière d'hiver* (Leçons - Chants d'en bas - À la lumière d'hiver) de Philippe Jaccottet.

Le nouveau programme de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien, BO n°32 du 13 septembre 2007) est entré en vigueur en classe de terminale en septembre 2009. Les épreuves du baccalauréat ont été modifiées : l'épreuve écrite, trois questions et une version, porte uniquement sur l'œuvre inscrite au programme. Pour l'épreuve orale, la liste (200 vers ou lignes) doit être organisée selon les entrées inscrites au programme. Cette année les œuvres obligatoires sont : en latin, *Les Bucoliques* de Virgile, en grec, *Hécube* d'Euripide.

En terminale littéraire, le programme de l'enseignement de spécialité théâtre en vue de l'épreuve obligatoire est renouvelé pour un tiers : demeurent *Agamemnon* d'Eschyle, éd. Pierre Judet de la Combe, trad. Ariane Mnouchkine, Paris, Théâtre du soleil, 1990-1992, *L'Acte inconnu* et *Devant la parole* de Valère Novarina. Entre *Hamlet* de Shakespeare, traduction Yves Bonnefoy, éd. Folio classique : « Énigmes du texte, réponses de la scène ».

En STS, le programme de culture et expression est renouvelé pour moitié : demeure le thème de « Rire : pour quoi faire ? », entre le thème «Le sport, miroir de notre société ? ». Vous pouvez consulter le BO n°6 du 10 février 2011 pour les problématiques, la bibliographie et les ressources documentaires.

S'agissant du dispositif d'éducation à l'image « lycéens et apprentis au cinéma », les trois œuvres programmées sont : *Docs en court*, *Festen* de Thomas Vinterberg et *Morse* de Tomas Alfredson. Une journée de formation sera organisée en vue d'aborder les aspects essentiels de ces trois œuvres.

Le CASNAV-CAREP (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage / Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire) est un centre de ressources (5700 documents) et de conseil pédagogique à la disposition des professeurs de l'Académie. Il se situe sur le site de Saurupt du rectorat (28, rue de Saurupt, NANCY).

Pour terminer, quelques informations complémentaires : nous vous rappelons tout d'abord que nous sommes quatre inspecteurs de Lettres en fonction dans l'Académie : Dominique Pierrel, Martine Simon, Véronique Zaercher-Keck, Augustin Guillot. Notre collègue Pierre-Alain Chiffre a rejoint l'Académie de Dijon.

Nous vous rappelons l'intérêt pour vous de consulter le site académique à la rubrique « Lettres ». Nous vous conseillons également de tenir à jour votre CV sur iprof et de consulter régulièrement votre courrier sur la messagerie académique : ce sont pour nous des outils de communication précieux qui nous permettent de mieux vous connaître et de vous transmettre rapidement des informations.

Nous tenons enfin à remercier tous ceux qui acceptent la charge de conseiller pédagogique ou de tuteur. Ceux qui souhaitent faire acte de candidature sont invités à nous écrire.

Recevez, chers collègues, nos vœux de fructueuse année scolaire.